

# Communiqué de presse

Pour diffusion immédiate



## COVID-19 - Reprise des activités universitaires de recherche Les établissements universitaires québécois sont fiers de participer aux efforts collectifs de relance

**Montréal, le 27 avril 2020** – C’est avec enthousiasme que les établissements universitaires accueillent la décision du gouvernement du Québec d’autoriser la reprise des activités universitaires de recherche. Celles-ci se feront conformément aux prescriptions et guides de la santé publique recommandés par l’IRSST. Les activités de recherche visées sont celles qui sont liées aux domaines de la santé, des sciences naturelles, de l’agriculture, de la foresterie, du génie ainsi que les activités extérieures saisonnières dont l’urgence du redémarrage est de haute importance. Tous les autres secteurs de la recherche seront aussi considérés pour une reprise graduelle. Les établissements universitaires québécois sont fiers de pouvoir ainsi participer aux efforts collectifs de relance et accentuer leurs contributions à l’élaboration et à la mise en place de solutions à la crise actuelle.

Au cours des dernières semaines, les établissements universitaires et leur personnel ont fait preuve de créativité, d’engagement et de résilience. Ils se sont mobilisés, ont fermé leurs campus et ont rapidement adapté leurs stratégies d’enseignement en se tournant vers la formation en ligne : ils ont ainsi assuré la diplomation du plus grand nombre d’étudiantes et d’étudiants. Ils ont aussi mis au service de la santé publique des équipements, des laboratoires et du personnel. Ils ont participé au recrutement d’étudiantes et d’étudiants dans le réseau de la santé, notamment dans le cadre du plan de relève des CHSLD. De nombreux experts universitaires ont contribué, par leurs interventions, à éclairer les enjeux de tous ordres soulevés par la pandémie et ainsi accompagner les Québécoises et les Québécois par le biais de la science et de la recherche dans cette période difficile.

Les établissements universitaires québécois maintiendront le rythme de la formation universitaire, permettant ainsi au Québec d’envisager sa relance économique dotée d’une relève bien formée et prête à relever les défis. La recherche et l’innovation issues de nos laboratoires et centres de recherche seront plus que jamais des piliers essentiels du développement du Québec et nous serons au rendez-vous pour soutenir la relance.

### À propos du BCI

Le Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) est un organisme qui regroupe les établissements universitaires québécois. Forum d’échanges et de concertation, le BCI effectue une vigie et des analyses et fait des représentations auprès des autorités gouvernementales, ainsi qu’auprès d’autres organismes et du grand public. Le BCI œuvre à l’amélioration du système universitaire québécois et dans une perspective de responsabilité sociale.

- 30 -

**Source :** Bureau de coopération interuniversitaire (BCI)

### Renseignements :

Ginette Legault, directrice générale  
Bureau de coopération interuniversitaire  
glegault@bci-qc.ca